



## Conseil économique et social

Distr. générale  
4 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Pacific Women's Watch (New Zealand), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Pacific Women's Watch (New Zealand), organisation dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social depuis 2010, œuvre en faveur de la justice et de l'égalité pour toutes les femmes et les filles. Depuis sa création en 2000, Pacific Women's Watch (New Zealand) a pour objectif premier de contrôler et d'examiner les progrès réalisés dans la promotion du bien-être des femmes et des filles en Nouvelle-Zélande et dans la sous-région du Pacifique et d'en rendre compte. Les documents fondateurs de l'organisation établissent notre reconnaissance des femmes autochtones maories en tant que tangata whenua et du Traité de Waitangi comme document fondateur de la Nouvelle-Zélande. Cette reconnaissance globale de toutes les femmes tient également compte des nombreuses ethnicités et cultures des femmes qui résident en Nouvelle-Zélande ou qui considèrent la Nouvelle-Zélande comme leur foyer. La Nouvelle-Zélande est désormais le pays le plus diversifié au monde, ethniquement parlant. De nombreuses femmes et leurs enfants s'identifient également à des ethnicités multiples.

Les thèmes prioritaires de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme (2019) sont les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Ces thèmes prioritaires permettent à notre organisation de mettre en avant le travail que nous accomplissons et de doter les femmes à travers le monde des moyens de dialoguer ensemble afin de trouver des solutions pour toutes et tous. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a désormais mis davantage l'accent sur la promotion de l'inclusion de toutes les femmes dans la reconnaissance des disparités croissantes au sein des populations de femmes et entre les populations de femmes. Dans ses observations finales concernant le huitième rapport périodique de la Nouvelle-Zélande (2018), le Comité a noté, avec préoccupation, que les femmes autochtones et les femmes appartenant à des minorités ethniques sont toujours exposées à des formes de discrimination croisées, en particulier lorsqu'elles accèdent à des services publics tels que la santé, la justice et l'éducation.

En août 2018, lors de la Journée internationale des peuples autochtones, Pacific Women's Watch (New Zealand) a eu le privilège d'organiser une conférence sur les femmes autochtones lors de laquelle tous les intervenants étaient des femmes autochtones. Les sujets allaient de la biodiversité et de l'évolution climatique en Nouvelle-Zélande aux effets persistants de la colonisation sur les femmes autochtones, en passant par les mères adolescentes autochtones. La Nouvelle-Zélande doit repenser son approche afin d'incorporer et de célébrer la diversité et l'intersectionnalité des femmes.

Pacific Women's Watch (New Zealand) a délibérément encouragé et développé des liens étroits avec d'autres organisations de femmes, ce qui offre de nombreuses occasions de permettre aux femmes qui vivent en marge de la société et qui ont du mal à présenter leurs problèmes de mieux se faire entendre et de raconter leurs propres histoires. L'inégalité de genre est particulièrement visible à tous les niveaux de la société lorsque les femmes sont contraintes d'employer le principe du contradictoire du système judiciaire, où le pouvoir et le contrôle sont clairement discernés. La collaboration fructueuse avec les organisations non gouvernementales a abouti à une révision du système de tribunaux des affaires familiales de Nouvelle-Zélande. Nous exhortons tous les États Membres à travers le monde à lutter en faveur de la justice pour les femmes.

L'annonce du Sous-Secrétaire du Ministre de la Justice chargé des violences familiales et sexuelles lors de la Conférence nationale de la Maori Women's Welfare

League de septembre 2018 d'une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration visant à mettre fin aux violences familiales et sexuelles constitue un autre exemple de collaboration fructueuse. Cette annonce était extrêmement emblématique étant donné les niveaux élevés de violences familiales et sexuelles perpétrées contre les femmes et les filles autochtones. Le défi qui incombe à l'État est de mettre en œuvre les systèmes de protection sociale nécessaires pour exploiter pleinement la proposition de stratégie qui pourrait éliminer toutes les formes de violence dans tous les secteurs de la société en Nouvelle-Zélande. Pacific Women's Watch (New Zealand) encourage fortement d'autres pays à envisager ce modèle d'approche intégrée à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Une déclaration de soutien aux conclusions concertées de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme en faveur d'une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration visant à mettre fin à la violence aurait un impact majeur.

Pacific Women's Watch (New Zealand) fait partie de Access Matters Alliance New Zealand. Cette organisation œuvre à la création d'une Nouvelle-Zélande Aotearoa véritablement accessible. Pour notre organisation, l'accès aux services publics doit aller au-delà du simple accès à un bâtiment, à un service ou à une information ; il s'agit surtout que nos amis et parents handicapés aient facilement accès à ces services, dans la dignité. Alors que la Nouvelle-Zélande n'a pas suivi le rythme des développements et des tendances internationales en matière d'accès aux services publics, les autorités néo-zélandaises ont désormais commencé à travailler sur les lois relatives à l'accessibilité.

Pacific Women's Watch (New Zealand) estime essentiel que les entreprises publiques et privées reconnaissent les besoins particuliers des groupes de femmes et de filles particulièrement vulnérables. Aucune véritable autonomisation de toutes les femmes et filles n'est possible si certains groupes sont laissés pour compte. Notre organisation accorde autant d'importance et de respect à toutes les femmes de Nouvelle-Zélande. Les femmes autochtones, originaires du Pacifique et issues de minorités ethniques continuent d'être victimes de stéréotypes et du racisme. Cela entraîne des écarts dans tous les secteurs de l'emploi, qui magnifient ensuite l'intersectionnalité entre la dépendance à l'égard de l'aide sociale, l'extrême pauvreté et le sans-abrisme.

Trop souvent, les femmes autochtones, originaires du Pacifique et issues de minorités ethniques se voient refuser l'accès à la justice par manque de fonds. Cette situation est exacerbée par la diminution de l'aide juridictionnelle. La Nouvelle-Zélande a cruellement besoin des systèmes de protection sociale pour femmes qui devraient déjà être en place. Nous recommandons fortement d'augmenter l'aide juridictionnelle fournie aux femmes les plus vulnérables.

Le Gouvernement devrait proposer des solutions alternatives à la détention, en particulier pour les délits mineurs, tels que les infractions routières et les infractions à des lois fédérales. Il est nécessaire que la justice et la police adhèrent aux Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes. Ces mesures permettraient aux autorités de remédier à de nombreuses injustices commises envers des femmes et filles incarcérées. Il est désormais urgent d'assurer l'application pratique de systèmes de protection sociale rigoureux visant à garantir la sécurité des femmes et des enfants à travers le monde, en particulier à cette époque de grands bouleversements dus aux migrations forcées, aux guerres et aux famines. Nous demandons à la soixante-troisième Commission de la condition de la femme d'offrir un cadre dans lequel aborder ces questions.

Les changements climatiques ont de graves répercussions sur la Nouvelle-Zélande et ses voisins, les nations insulaires du Pacifique. Nos pays sont situés dans

le plus grand océan de la planète. L'élévation du niveau de la mer représente dès lors une véritable menace pour notre existence et pour l'environnement. Les nations insulaires du Pacifique connaissent désormais des températures plus élevées, de petits îlots disparaissent dans l'océan et l'érosion survient de tous les côtés. Des maisons qui étaient autrefois en bord de mer ont été englouties par la mer et les femmes ne peuvent plus planter de légumes-racines en raison de la salinité de l'eau. Le monde doit s'engager sur le plan international à réduire ses émissions de carbone dans l'atmosphère. Eu égard au développement durable, la capacité des femmes des nations insulaires du Pacifique à vivre sur leurs terres diminue rapidement. Le thème de l'évaluation de l'autonomisation des femmes est le lien avec le développement durable.

Pacific Women's Watch (New Zealand) considère que le concept d'équité durable devrait faire partie intégrante de tous les aspects des mesures prises par les pouvoirs publics et être fixé à travers un plan quinquennal pour les femmes, qui serait fondé et rattaché organiquement aux objectifs de développement durable. Nous encourageons tous les États Membres à adopter un plan d'action fondé sur les objectifs de développement durable. Le Gouvernement néo-zélandais n'a que très tardivement incorporé les objectifs de développement durable dans un plan d'action en faveur des femmes. Nous appelons avec force la Commission à encourager tous les États Membres à incorporer les objectifs de développement durable dans leur droit national en tant que mesure essentielle.

Le travail des femmes est essentiel à l'économie mondiale, à l'instauration de la paix, à l'éducation et à la prise en charge de la future génération. Attendant impatiemment la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, Pacific Women's Watch (New Zealand) estime que même si beaucoup de progrès ont été réalisés dans le domaine des droits des femmes, les femmes et les filles sont toujours confrontées à de nombreux défis, tant au niveau national qu'international. Les droits de la femme font partie intégrante des droits de l'homme.